

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2006
□ Clôture des comptes - Approbation - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'exploitation du réseau communautaire de transport en commun a été confiée à la société CONNEX Bordeaux dans le cadre d'une convention de délégation de service public à contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats signée le 7 décembre 2000.

Ce contrat est régi pour l'essentiel par les principes suivants :

- *versement par la Communauté urbaine d'une contribution forfaitaire annuelle pour l'exploitation du réseau correspondant à une offre de référence, un niveau de qualité et la réalisation de missions annexes*
- *un engagement du délégataire sur les recettes et la fréquentation*
- *une pénalité ou un intéressement lié à l'évolution des recettes, de la fréquentation, au respect des engagements en matière de qualité, à l'évolution du taux de fraude*

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats comptables permettant le calcul des montants à régulariser entre la Communauté urbaine et le délégataire.

I. ANALYSE DESCRIPTIVE ET FINANCIERE DE L'ACTIVITE 2006

Les principaux éléments descriptifs de l'activité du réseau au cours de l'année 2006 sont les suivants :

La fréquentation du réseau :

La fréquentation progresse de **+ 9,6%** par rapport à l'année 2005 passant de 68 775 919 voyages en 2005 à **75 370 132** voyages en 2006

Le nombre de voyages se répartit de la façon suivante :

- √ **34 086 319** voyages pour le bus (-2.43% par rapport à 2005) soit 45% des voyages réalisés
- √ **41 283 813** voyages pour le tramway (+21.9% par rapport à 2005) soit 55% des voyages réalisés

La diminution de la fraude

A l'issue de l'enquête réalisée en 2006 le taux de fraude global constaté est de 11,4% (13,9% en 2005). Cette enquête a permis de déterminer un taux de fraude enregistré dans les bus (11,7%) ainsi que dans le tramway (11,3%).

Il convient de rappeler que dans le cadre du contrat de délégation de service public le délégataire s'est engagé sur un pourcentage de réduction du taux de fraude année par année par rapport au taux de fraude constaté en 1999 (14,5%).

Ainsi, pour l'année 2006 le délégataire avait pour objectif de réduire de 15% le taux de fraude constaté en 1999 (soit un objectif de 12,3 %).

Pour la première fois depuis le début du contrat, le taux de fraude mesuré est inférieur à l'objectif fixé.

L'amélioration des procédures de recouvrement des amendes conduit à une progression de **+8,6%** des recettes d'infractions.

LES RECETTES

Globalement les recettes du réseau tbc progressent de 11,3 % par rapport à l'année 2005 et de 9 % par rapport à l'estimation faite dans le cadre du budget prévisionnel.

- Les recettes issues de la vente de titres de transports ont progressé de **12%** par rapport à 2005, représentant une évolution d'environ **3 500 000euros**. Cette évolution des recettes est liée à la croissance de la fréquentation du réseau Tbc, l'impact de l'évolution de la grille tarifaire au 1^{er} juillet 2006 conduisant à une estimation d'environ 430 000 euros seulement en terme de recettes supplémentaires. Les recettes des tickartes progresse de 7,4 % et celles des abonnements de 20 %

Parmi les titres dont le volume de recettes a le plus progressé, il convient de citer le Pass Groupe (+53%), le Pass Annuel (+25%) ainsi que le Pass Jeune (+18%). Ces évolutions démontrent une fidélisation des usagers au réseau Tbc.

- La progression de + 8,6 % au niveau des recettes des amendes fait ressortir une amélioration du recouvrement.
- + 2,6% pour les recettes de publicité

LES DEPENSES

La contribution forfaitaire de référence actualisée (120 247 805 euros) se décompose de la façon suivante :

- ❖ Contribution forfaitaire pour les bus : 99 869 474 € dont 16 601 474 € liés à la formule d'actualisation
- ❖ Contribution forfaitaire pour le tramway : 20 378 331 € dont 2 672 331 € liés à la formule d'actualisation

Les autres paramètres qui influent sur la contribution forfaitaire sont les suivants :

- ❖ Incidence des investissements : - **363 988 euros**

Ce montant est lié à l'incidence de l'acquisition de bus articulés GNV.

Il convient également de noter que l'âge moyen du parc au 31 décembre 2006 est de 7,44 ans, ce qui impliquerait une pénalité d'un montant de 139 493 €₀₆ pour la Communauté urbaine. Toutefois, l'acquisition de 111 véhicules GNV au cours de l'année 2006 génère une diminution des coûts d'exploitation (- 503 481€₂₀₀₆).

- ❖ Valorisation des modifications de l'offre : - **97 942 euros**

La valorisation des modifications de l'offre se traduit par une diminution de la contribution forfaitaire.

- ❖ Valorisation des variations calendaires : - **327 233 euros**

L'offre de référence du contrat étant basée sur le calendrier scolaire de l'année 1999, chaque année la contribution forfaitaire liée aux kilomètres offerts bus est impactée de l'évolution du nombre de jours équivalents AB (jours ouvrables hiver période universitaire avec renforcements). Le nombre de jours équivalent AB étant inférieur en 2006 par rapport à l'année 1999, la valorisation entraîne une diminution de la contribution forfaitaire.

- ❖ Incidence de la vitesse commerciale : + **2 076 018 euros**

Ce montant résulte de la prise en compte de la vitesse commerciale des bus et du tramway. Pour les bus, la variation de la vitesse commerciale moyenne de l'année 2006 (16,33 km/h) par rapport à la vitesse commerciale de référence (17,50 km/h) permet le calcul de la composante de la contribution forfaitaire (1 303 585 €).

Pour le tramway, le calcul résulte de la variation de la vitesse commerciale moyenne de l'année 2006 (17,37 km/h) et de la vitesse commerciale moyenne à l'heure de pointe en jours ouvrables (17,02 km/h) par rapport à la vitesse commerciale de référence (20 km/h) (772 433 €).

- ❖ Récupération TIPP : - **150 544 euros**

Les entreprises de transports publics de voyageurs bénéficient depuis septembre 2000 d'un régime de gazole professionnel permettant une récupération de la T.I.P.P.

Pour l'année 2006, le mécanisme permet une réduction de 0,025€ par litre de gazole consommé.

❖ Primes et pénalités qualité :

Le plan qualité signé avec Connex Bordeaux prévoit des seuils de qualité minimale, en dessous desquels le délégataire doit payer des pénalités et des objectifs qualité au dessus desquels le délégataire perçoit des primes.

La prime qualité (**86 628 euros**) est liée :

- ✓ à la disponibilité des équipements bus et tramway
- ✓ à la ponctualité des départs pour le tramway

La pénalité qualité (**-264 772 euros**) est liée

- ✓ au non-respect de la réalisation du service (parcours perdus) pour les bus et le tramway
- ✓ à l'indisponibilité d'équipements pour le tramway

❖ Effet des grèves : - **239 385 euros**

Les 3 jours de grève ayant eu lieu au cours de l'année 2006 conduisent à une diminution des coûts d'exploitation (salaires retenus et économies sur les coûts kilométriques). Parallèlement, il convient de noter que ces mouvements de grève ont également un impact sur les recettes (perte de recettes de 111 100 euros) et sur la fréquentation (- 350 485 voyages).

Par ailleurs, comme le prévoit le contrat avec CONNEX Bordeaux, le délégataire est intéressé aux résultats de l'activité, pour l'année 2006, le délégataire percevra :

❖ une **prime** d'intéressement aux recettes de trafic : **1 175 745 euros**

Cet intéressement est calculé à partir de l'objectif de recettes annuelles (31 004 000 euros pour 2006), modifié de différents facteurs (modifications de l'offre, évolutions tarifaires, interruptions de service...) qui conduisent au calcul d'une base définitive d'intéressement. Cette base définitive d'intéressement (31 019 873 euros) est ensuite comparée aux recettes tarifaires réelles de l'année (32 633 366 euros), cette comparaison permettant le calcul de la prime d'intéressement.

❖ une **prime** en matière de recettes de publicité : **45 014 euros**

Le délégataire perçoit une prime ou une pénalité égale à 80 % de la différence entre les recettes réelles de l'année 2006 et celles de l'année 2005.

❖ une **pénalité** pour non atteinte des objectifs de fréquentation :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, le délégataire s'est engagé sur un objectif de fréquentation par année. Pour 2006, l'objectif de fréquentation était de 104 200 000 voyages.

Cet objectif annuel de fréquentation est modifié de différents facteurs conduisant au calcul d'une base définitive d'intéressement. (103 432 503 voyages). Le trafic réalisé (75 370 132 voyages) étant inférieur de plus de 1 % à l'engagement de fréquentation, la pénalité maximale est appliquée (**90 725 €**).

❖ une **prime** d'intéressement à la diminution du taux de fraude :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public le délégataire s'est engagé sur un pourcentage de réduction du taux de fraude année par année par rapport au taux de fraude constaté en 1999 (14,5%).

Ainsi pour l'année 2006 le délégataire avait pour objectif de réduire de 15% le taux de fraude constaté en 1999, soit un objectif de 12,3 %.

Le contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire perçoit une prime en fonction de l'écart entre le taux de fraude objectif (12,3%) et le taux de fraude mesuré en 2006 (11,7%).

L'écart entre le taux mesuré et le taux objectif étant compris entre 5% et 10%, le délégataire perçoit en matière d'intéressement 60% du montant des recettes d'infraction (**590 184 €**).

❖ une **prime** d'intéressement liée à la gestion des espaces commerciaux :

Le contrat de délégation de service public prévoit que la Communauté urbaine attribue au délégataire un intéressement égal à 10% du montant des redevances de sous occupation (**5 072 €**).

❖ Le poste « **impôts et taxes** » s'élève à **5 323 715 €**.

Les dépenses globales du réseau sont en augmentation de 3,71 % par rapport à l'année 2005 et de 3,1 % par rapport au budget prévisionnel 2006.

Cet écart par rapport au budget prévisionnel s'explique par :

- ✓ un impact de la vitesse commerciale bus estimé à 814 000 € dans le budget prévisionnel alors que l'impact est en réalité de 1 303 585 €
- ✓ l'impact des formules d'actualisation qui s'élève au global à 19 273 805 €
- ✓ un montant d'intéressement estimé à 425 000 € pour un montant définitif de 1 810 943 € en raison notamment de l'importance de l'évolution des recettes de trafic et de la diminution du taux de fraude, ces deux éléments composant la quasi-totalité de l'intéressement versé au délégataire.
- ✓ un écart au niveau des impôts et taxes d'un montant de 898 715 € lié à la prise en compte des investissements du tramway.

Ces différents éléments ont toutefois fait l'objet d'une anticipation au cours de l'exercice 2006 par un abondement des crédits pour permettre de procéder aux régularisations à opérer. Ainsi, un montant global de 3 552 360 € a pu être enregistré en charges à payer sur exercice 2006.

II. RECAPITULATIF DES RESULTATS COMPTABLES

DEPENSES

EUROS 2006 HT

A – 1 / Contribution forfaitaire d'exploitation comprenant :

- Contribution forfaitaire de référence actualisée 120 247 805 €
- Effet des investissements - 363 988 €
- Valorisation des modifications de l'offre - 97 942 €
- Valorisation des variations calendaires - 327 233 €
- Incidence de la vitesse commerciale 2 076 018 €
- Récupération de la T.I.P.P. - 150 544 €
- Pénalité pour non respect des indicateurs qualité - 264 772 €
- Prime qualité 86 628 €
- Diminution des coûts d'exploitation (grèves) - 239 385 €

120 966 587 €

2 / Impôts et taxes :

5 323 715 €

TOTAL A

126 290 302 €

B – Intéressement du délégataire aux résultats

- Intéressement aux recettes du trafic (**Prime**) 1 175 745 €
- Intéressement aux recettes de publicité (**Prime**) 45 014 €
- Intéressement à la fréquentation (**Pénalité**) - 90 725 €
- Intéressement à la diminution du taux de fraude 590 184 €
- Partage des gains de productivité 0 €
- Intéressement Espaces commerciaux 5 072 €

TOTAL B

1 725 290 €

TOTAL DES DEPENSES A + B

128 015 592 €

RECETTES

A – Recettes gérées par CONNEX Bordeaux pour le compte de la Communauté urbaine

- Produit de la vente de titres de transport 32 633 366 €
- Recettes tirées du montant des infractions 983 640 €
- Redevance pour publicité 1 593 615 €
- Frais de cartes + divers 47 517 €

TOTAL A

35 258 138 €

B – Recettes perçues directement par la Communauté urbaine

- Dessertes hors CUB 112 618 €
- Transports occasionnels 11 273 €

TOTAL B

123 891 €

TOTAL RECETTES A + B

35 382 029 €

DEFICIT GLOBAL

92 633 563 €

Le tableau joint en Annexe 1 établit un comparatif des résultats comptables avec l'année 2005 et le budget prévisionnel 2006.

Le déficit global du réseau est en augmentation de 1 % par rapport à l'année 2005 et de 1% par rapport au déficit global envisagé dans le cadre du budget prévisionnel 2006.

Toutefois il convient de noter que le taux de couverture (recettes/dépenses) progresse de plus de 7% par rapport à 2005.

Le déficit structurel qui prend en compte l'ensemble des incitations tarifaires (jeunes, étudiants, scolaires, tarifs groupes) et les mesures sociales adoptées en faveur des personnes en situation précaire (demandeurs d'emploi...) s'élève à 69 390 354 €.

L'ensemble des mesures précitées représente une recette non perçue d'un montant de 23 243 209 €. Ce montant est composé à 67% d'incitations tarifaires et 33% de mesures sociales. Cette progression est corrélative à l'évolution globale des recettes.

III. REGULARISATION DES COMPTES

Le tableau joint en Annexe 2 présente les régularisations à opérer.

La contribution forfaitaire prévisionnelle mentionnée dans la délibération 2005/0973 relative au budget prévisionnel 2006 du réseau a été versée à notre délégataire par avances mensuelles représentant un montant total de 119 142 892 euros.

Concernant le poste "Impôts et Taxes", les acomptes correspondants versés par la Communauté urbaine à CONNEX Bordeaux représentent un montant total de 4 425 000 euros

Le montant global net de la régularisation des comptes s'élève à **4 447 700 €** (somme due par la Communauté urbaine de Bordeaux à Connex Bordeaux).

Cette régularisation entre la Communauté urbaine et le délégataire (annexe 2), conformément aux termes de la convention du 7 décembre 2000 et à ses avenants interviendra après approbation des comptes par le Conseil de Communauté et sera imputée sur le budget annexe transports :

Pour les dépenses (charges du réseau et intéressement) :

- Chapitre 014 – Article 70910011 – CRB D320
- Chapitre 011 – Article 60420011 – CRB D320
- Chapitre 011 – Article 60420021 – CRB D320
- Chapitre 67 – Article 67300001 – CRB D320

Pour les recettes (intéressement à la fréquentation)

- Chapitre 77 – Article 77110001 – CRB D320

Le tableau joint en annexe 3 fait apparaître les résultats comptables des différents arrêtés des comptes depuis 1999.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir:

► **approuver l'arrêté des comptes comprenant :**

- ***la contribution forfaitaire d'exploitation***
- ***la régularisation du montant des impôts et taxes***
- ***l'intéressement aux résultats***

► **autoriser Monsieur le Président à procéder aux ajustements nécessaires pour clôturer ces comptes.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2007

M. PIERRE BRANA